

Séance du 23 juin 2017 à 19.00h.
au Chalet de Grange-Neuve

Sous la Présidence de Monsieur Luc Pillevuit, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel d'entrée.**
2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016.**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Liste des prochains préavis.**
5. **Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif de l'exercice 2016 et vote.**
6. **Rapport de la commission de gestion relatif à la Tournée de Montagne et vote.**
7. **Rapport de la commission des finances relatif aux comptes 2016 et vote.**
8. **Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 07/2017 concernant l'Adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du District Jura-Nord vaudois et vote.**
9. **Election de deux délégués et d'un suppléant pour intégrer le Conseil Intercommunal de l'AIVB.**
10. **Interpellation de la part de Monsieur Joël Pfaender.**
11. **Divers et propositions individuelles.**
12. **Election de la commission de gestion pour l'année 2017-2018 (7 membres et 2 suppléants).**
13. **Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2017-2018 :**
 - a. **Election du président**
 - b. **Election du 1er vice-président**
 - c. **Election du 2ème vice-président**
 - d. **Election de deux scrutateurs**
 - e. **Election de deux scrutateurs-suppléants**
14. **Appel de sortie et encaissement des amendes.**
15. **Repas au Chalet de Grange-Neuve.**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

Monsieur Pillevuit excuse Madame Myriam Deriaz, secrétaire et annonce que Mme Chambettaz la remplacera pour cette séance.

1. **Appel d'entrée.**

Mme Patricia Chambettaz, secrétaire-suppléante du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 10 absents. Il s'agit de Deriaz Gilles, Deriaz Steve, Donnier Annette, Giannini Domenico, Guignard

Yveline, Hohl Moinat Christine, Lattion Brigitte, Melchior Sandro, Perusset Grégory, Saudan Julien.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

3. Communications de la Municipalité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Cuérel.

Ce dernier commence par excuser Monsieur Jacques-Yves Deriaz, absent pour d'autres festivités.

Il informe que concernant l'AIVB, dont les statuts ont été approuvés par le Conseil, ils sont maintenant au Canton et vont être acceptés par le Conseil d'Etat le 28 juin 2017, l'Assermentation des membres interviendra en septembre. Pour la Municipalité, le délégué au Comité de Direction est Olivier Mettraux qui sera certainement Président et les deux délégués de la Municipalité au Conseil Intercommunal sont Jacques-Yves Deriaz et Julien Cuérel.

Concernant la réfection des chemins dans les alpages, ils sont en cours et certains sont en phase d'être terminés.

Pour le Jumelage, l'année prochaine, il y a les 30 ans du Jumelage. Les 25 ans avaient été fêtés et comme le Jumelage était un acte politique au départ, avec les Municipalités et les Conseils Communaux des deux Communes (Baulmes et Mont-Saint-Sulpice), ils vont refaire la même chose que ce qui avait été fait lors de la dernière édition. Ils recherchent donc des personnes du Conseil Communal qui se joindront à la Municipalité, Monsieur Lacroix sera responsable de l'organisation pour ces 30 ans. Cet anniversaire aura lieu en 2018. Une annonce paraîtra dans le Bulletin et ils écriront aux membres et aux anciens membres du Jumelage. Ils trouvent donc bien s'il pouvait y avoir des personnes des Autorités et du Conseil Communal qui pouvaient y participer. Une première séance aura lieu le mardi 5 septembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville. Une annonce rappellera cette séance dans le Bulletin de la semaine qui précèdera.

Au niveau des employés communaux, il y a eu et il y a encore plusieurs changements. 4 personnes ont ou vont arrêter en l'espace de 8-9 mois. Mme Baunaz avait arrêté le refuge, Madame Martine Vanotti qui arrête le 30 juin la conciergerie du collège de Feurtille et de la salle de gym. Madame Véronique

Deriaz qui a arrêté au 31 mai la conciergerie de la salle des fêtes et de l'église et Monsieur René Vanotti qui arrêtera au 30 septembre. Pour cela, quelques modifications ont lieu à savoir :

Joël Delacretaz : en plus d'être garde-forestier deviendra fontainier pour la nouvelle association intercommunale. Il s'occupera du réseau d'eau des 3 Communes.

Lydie Deriaz : elle est engagée à 100 % pour la conciergerie

Isabelle Füchter : auparavant pour le collège des Aiguilles, est maintenant engagée à 50 % comme concierge pour les collèges de Feurtille et des Aiguilles.

Madame Haliti s'occupera du refuge

Yann Miéville : finit son apprentissage et restera à la Commune comme employé.

Monsieur Pillevuit remercie le syndic pour ces informations.

4. Liste des prochains préavis.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Cuérel.

Il informe que des commissions seront nécessaires pour trancher sur :

- Le règlement des transports scolaires.
- Les dépenses relatives au postulat déposé par Monsieur Pfaender pour la sécurité des rues du village.
- L'entretien des bâtiments communaux ainsi que la place de jeux, le préavis sera déposé d'ici août-septembre.

5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif de l'exercice 2016 et vote.

M. Patrick Mettraux, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble par M. Pillevuit.

La parole n'est pas demandée. M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. d'accepter le rapport tel que présenté,

2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2016,
3. de donner décharge à la Commission de Gestion pour cette partie de son mandat.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

M. Pillevuit ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

6. Rapport de la commission de gestion relatif à la Tournée de Montagne et vote.

M. Patrick Mettraux, Président de la commission, donne lecture du rapport de sa commission jusqu'à la première observation.

La parole est donnée à M. Cuérel pour sa réponse à la première observation.

Les plots en béton, ainsi que les canalisations souterraines, électriques et d'eau seront relevés sur un plan, qui sera archivé à la Commune.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture est faite jusqu'à l'observation numéro deux.

La réponse de la Municipalité est que c'est Rando Vaud qui se charge de l'entretien des sentiers pédestres. C'est Monsieur Serge Caillet qui s'occupe de notre partie de l'arrondissement ainsi que Monsieur Perrier. Mettre une chicane risque d'être compliqué mais ils vont mettre un obstacle pour éviter que les VTT descendent droit et pour les obliger à freiner et ralentir avant de prendre le virage.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture est faite jusqu'à la troisième observation.

Monsieur le syndic répond que la porte rouge qui amène derrière le captage va être condamnée car elle ne sert à rien.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture est faite jusqu'à l'observation numéro quatre.

La Municipalité informe qu'ils vont refaire les nids-de-poule lors des travaux de la route de la Combettaz qui se feront prochainement. Mais M. Cuérel informe que la précision qui manquait était qu'un préavis a été déposé il y a environ 3 ans pour la réfection des chemins d'alpage. La route de la Combettaz était concernée depuis le départ du refuge jusqu'à la Combettaz voir au-dessus. La partie entre la bifurcation sur les mouilles et la route d'en-haut a été refusée par le Conseil Communal parce que cette partie n'était pas subventionnée. Donc la réfection de la route supérieure de la Combettaz a été refusée et c'est principalement là qu'il y a des nids-de-poule. Donc des travaux vont être faits prochainement sur le haut de la route.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture de la fin du rapport est faite.

Monsieur le Président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote les conclusions du rapport de la Commission, à savoir :

1. d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations formulées par la Commission,
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2016,
3. de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Cuérel prend la parole pour demander de trouver une date ce soir pour la tournée au mois de septembre. Ce serait plus simple pour les amodiateurs et c'est aussi plus simple pour envoyer les invitations dans les délais. Il serait donc bien de fixer ce soir un samedi en septembre pour la prochaine tournée de Montagne.

Monsieur Marc Von Ow prend la parole et informe que le deuxième samedi de septembre avait été fixé mais ça n'avait été suivi qu'une fois. Notamment

une fois car le garde-forestier n'était pas là. Donc Monsieur Von Ow propose de demander au garde-forestier ses disponibilités en septembre.

Monsieur Pillevuit décide que cette date sera mentionnée dans le rapport et qu'ils vont essayer de la tenir.

La parole n'est plus demandée. Monsieur le Président clôt la discussion et remercie Monsieur Mettraux.

7. Rapport de la commission des finances relatif aux comptes 2016 et vote.

Monsieur Pfaender, Président de la commission, donne lecture du rapport de sa commission.

Monsieur Pillevuit ouvre une discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe à la lecture des charges et revenus de chaque rubrique. Un temps de parole sera ouvert à la fin de chaque rubrique.

La parole n'est demandée pour aucune rubrique.

Toutes les rubriques sont acceptées à l'unanimité.

M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal concernant les comptes de l'année 2016, à savoir :

- d'accepter le préavis municipal tel que présenté avec un excédent de charges de Fr. 80'543.75.

Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur Pillevuit ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 07/2017 concernant l'Adoption des statuts et l'adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du District Jura-Nord vaudois et vote.

Madame Françoise Monnier, Présidente, donne lecture du rapport de sa commission.

Monsieur Pillevuit ouvre une discussion.

La parole n'est pas demandée.

M. Luc Pillevuit, Président, soumet au vote les conclusions du préavis n° 07/2017, à savoir :

1. d'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District Jura-Nord vaudois
2. d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de Communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District Jura-Nord vaudois
3. conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du District Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.

Elles sont acceptées à une large majorité (1 abstention).

Une discussion sur l'ensemble est ouverte. La parole n'est pas demandée.

9. Election de deux délégués et d'un suppléant pour intégrer le Conseil Intercommunal de l'AIVB.

Monsieur Marc Von Ow présente Monsieur Thierry Guignard au nom de l'Alliance.

Madame Ariane Vittet présente Aline Pfaender pour le groupe des Démocrates.

Monsieur Eric Deriaz propose Gilles Deriaz pour le groupe des Indépendants.

Monsieur Luc Pillevuit propose d'élire les candidats par bulletin secret. Il rappelle les nominés et demande de mettre maximum deux noms sur les bulletins.

Le Président demande aux scrutateurs suppléants de venir aider pour le dépouillement.

Monsieur Gilles Deriaz a obtenu le plus de voix avec 23 voix.

Vient ensuite Monsieur Thierry Guignard avec 18 voix.

Madame Aline Pfaender suit avec 15 voix.

Donc Monsieur Gilles Deriaz et Monsieur Thierry Guignard intégreront le Conseil Intercommunal de l'AIVB en tant que délégués et Madame Aline Pfaender sera suppléante.

Le Président ouvre une discussion. La parole n'est pas demandée.

10. Interpellation de la part de Monsieur Joël Pfaender.

Monsieur Joël Pfaender donne lecture de son interpellation.

La Municipalité informe qu'elle n'a pas reçu copie de cette interpellation.

Monsieur Pillevuit rappelle qu'une interpellation doit être remise par écrit au Président du Conseil et est donc portée à l'ordre du jour. Ensuite cette interpellation est soutenue par 5 membres du Conseil au moins et si cette interpellation répond à une demande de l'ensemble ou est soutenue par 5 membres du Conseil Communal elle est portée ensuite à la Municipalité qui peut répondre de manière rapide ou qui peut être soutenue dans une prochaine séance par écrit.

Le Président demande si cette interpellation est soutenue par des Conseillères et/ou Conseillers. Elle est soutenue par plus de 5 membres du Conseil.

Le Président ouvre une discussion.

Monsieur Cuérel prend la parole. Il rappelle que selon le règlement du Conseil, une interpellation c'est une question à la Municipalité. Cette question porte sur une route qui n'est pas sur notre territoire communal et donc pas de la compétence de la Municipalité ce qui fait qu'ils ne pourront pas répondre à cette interpellation. La Municipalité veut bien soutenir l'interpellation mais ne peut rien faire de plus.

Selon le règlement le Bureau doit d'abord étudier si c'est vraiment une interpellation ou un postulat ou une initiative. Il demande si le Bureau a bien examiné la demande pour savoir si c'est vraiment une interpellation.

Il propose donc qu'une commission soit nommée comme si c'était par exemple un postulat et que Monsieur Pfaender soit nommé dans cette commission.

La seule chose que la Municipalité pourrait faire c'est demander à une personne du service des routes, M. Tribolet par exemple, qu'il vienne à Baulmes expliquer comment cela se passe au sein de l'Etat de Vaud au niveau de la réfection des routes dangereuses ou non, de la sécurité du carrefour etc....

Il propose donc que quelqu'un de ce service vienne expliquer à la commission qui serait nommée et que celle-ci rendrait un rapport au Conseil Communal. Et à ce moment-là une nouvelle proposition pourrait être faite par la Commission pour aller plus loin. Car selon le Syndic la seule chose à faire pour interpeller le Canton serait de faire une pétition à faire signer dans toutes les communes alentours et à envoyer au Grand Conseil.

Il propose donc finalement de nommer une commission pour étudier le texte de Monsieur Pfaender et faire venir un ou deux représentants de l'Etat de Vaud pour expliquer leur fonctionnement.

Monsieur Pfaender prend la parole. Il informe que cette proposition lui convient parfaitement.

Monsieur le Président attend donc par la suite une motion pour demander qu'une commission soit nommée.

Monsieur Cuérel rappelle qu'il a proposé que le texte soit étudié, que la proposition soit étudiée et donc qu'une commission soit directement nommée.

Monsieur le Président décide donc de nommer une commission (5 conseillers et 2 suppléants). Il demande si c'est l'assemblée qui se propose avec des membres ou si c'est le Bureau qui décide.

Monsieur Dardenne s'inscrit pour rejoindre cette commission. Il est le seul donc le Bureau nommera les autres personnes.

Monsieur Pfaender remercie d'avoir pris en compte cette demande.

Monsieur Benoît Perusset dit qu'il trouverait normal que ceux qui soutiennent cette proposition aillent dans la commission.

11. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Claude Deriaz se réfère à un article dans lequel la Commune demande que les arbres soient élagués par les propriétaires. Monsieur Deriaz aimerait donc

que la Municipalité s'occupe de cela et qu'elle fasse respecter cet article par les particuliers car il y a des endroits où c'est vraiment dangereux.

Monsieur Eric Deriaz demande si les postes pour lesquels la Municipalité a engagé du personnel ont été mis au concours.

Monsieur Cuérel répond que le poste du concierge a été mis au concours. Pour le refuge ça n'a pas été mis au concours car il s'agit d'environ 5 %. Et dans le règlement du personnel il est mentionné qu'ils peuvent proposer les postes en interne raison pour laquelle ils ont pu garder Yann.

Mme Gratini s'informe quant à la rénovation de l'Hôtel de Ville. Si des renseignements seront donnés au Conseil Communal.

Monsieur Cuérel répond qu'un préavis sera déposé au Conseil Communal. L'architecte a fait des propositions, ils ont contacté un deuxième architecte, la maquette est en train d'être finalisée. Et Madame Myriam Studer a été contactée. Ils ont également regardé avec les représentants du groupe de théâtre et de l'Association culturelle pour connaître leurs besoins. Une discussion avec l'Etat de Vaud doit encore être faite vu que c'est un site historique. Le préavis devrait être déposé entre octobre et décembre de cette année.

Monsieur Aurèle Spertini remercie pour le tout-ménage envoyé concernant la Gloriette. Il informe que le projet suit son cours et que les travaux devraient commencer dans le courant d'août.

Monsieur Armin Von Ow questionne concernant les rues du village. Il demande à la Municipalité d'être un peu attentive au parcage sauvage dans les rues. Il parle notamment de la Grand' Rue. Il demande qu'il y ait par exemple un article dans le Bulletin ou une lettre aux locataires ou propriétaires.

Madame Carmen Perusset demande à la Municipalité s'il y a des informations concernant l'avenir de la Poste à Baulmes.

Monsieur Cuérel prend la parole pour répondre à Monsieur Von Ow. Il dit que dans le village il y a volontairement aucune zone blanche de marquée. Ce qui signifie que les gens peuvent se parquer sur le domaine public pour autant qu'il y ait un espace d'environ 3,5 m. Ils font attention ces temps car il y a eu des problèmes. Mais Monsieur Cuérel dit qu'il serait peut-être plus simple de leur dire directement lorsqu'une voiture dérange.

Pour la poste, elle va certainement être fermée mais il n'y a pas de date fixée. Mais la Municipalité a pris les devants et ils ont rendez-vous avec les responsables de la Poste au mois d'août pour avoir une discussion pour trouver une autre solution.

Monsieur Christian Cachemaille tient à rappeler que la semaine prochaine a lieu le Giron et que cela engendrera du bruit pendant 5 jours. Pour le trafic, la route sera

fermée il faudra donc passer par le chemin des bois direction l'Abergement. Le dimanche soir il y a le cortège dans le village donc les routes seront fermées.

Il profite également de remercier la Commune pour leur soutien et toutes les personnes qui s'engagent à aider dans le village. Il informe qu'ils cherchent encore des bénévoles pour le dimanche soir.

Monsieur Florian Musy revient sur la question de la place de jeux. Il imaginait que les travaux débuteraient en printemps ce qui n'a pas été le cas. Il demande donc s'il est possible d'avoir un calendrier concernant la réfection de la place de jeux. Il fait remarquer aussi que les jeux en place ne sont pas entretenus.

Monsieur Cuérel prend la parole concernant le Giron. Il informe que le dimanche il sera compliqué de sortir de Baulmes entre 15h et 20h. Entre 14h et 19h il n'y aura aucune voiture de parquée à la rue du Russelet, rue du Theu et Grande Rue. S'il y a des voitures elles seront enlevées.

Pour la place de jeux, un préavis doit de toute façon être déposé. La Municipalité a décidé finalement de déposer un préavis pour l'entretien de tous les bâtiments qui le nécessitent (ex. salle de gym...) de manière à ce qu'il y ait une vue d'ensemble et qu'un préavis ne soit pas accepté au détriment d'un autre. Raison pour laquelle le préavis de la place de jeux n'a pas encore été déposé.

Madame Beati demande à la Municipalité s'il y aurait une solution intermédiaire pour offrir un accueil parascolaire sachant que les travaux risquent de prendre du temps.

Monsieur Cuérel fait la différence entre l'accueil parascolaire et l'accueil préscolaire. Pour l'accueil parascolaire la nouvelle loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Mettre en place provisoirement un accueil parascolaire sur Baulmes hors cantine est compliqué voire impossible. En effet il y a un encadrement nécessaire et obligatoire pour encadrer les enfants dans une structure collective. Par contre il rappelle qu'il y a toujours des accueillantes en milieu familial pour le parascolaire. Pour le repas de midi ils réfléchissent à une solution. L'obligation de la commune de Baulmes viendrait à ce que les enfants aillent à Yverdon sachant que Baulmes fait partie du réseau d'Yverdon pour l'accueil parascolaire, ce qui n'est pas idéal.

Le Président clôt la discussion et remercie la Municipalité qui peut disposer.

12. Election de la commission de gestion pour l'année 2017-2018 (7 membres et 2 suppléants)

Monsieur Pillevuit informe que les votes auront lieu avec les bulletins.

Il rappelle également qu'il faudra élire 7 membres et 2 suppléants. Pour le premier tour la majorité absolue est nécessaire et pour le deuxième tour la majorité relative

est requise. Les bulletins doivent comporter au maximum 7 noms, les surnuméraires seront biffés.

Monsieur Von Ow propose Messieurs Eric Clot, Louis Molnar et Stéphane Alvarez pour le groupe Alliance.

Madame Vittet présente Madame Esther Rehacek et Messieurs Romain Schmid, Aurèle Spertini et Thomas Gratini pour le groupe Démocrates.

Monsieur Eric Deriaz présente Messieurs Benoît Perusset, Florian Musy et Christian Cachemaille pour les Indépendants.

Monsieur Pillevuit annonce les personnes élues à savoir :

Monsieur Christian Cachemaille	24 voix
Monsieur Stéphane Alvarez	23 voix
Monsieur Eric Clot	22 voix
Monsieur Benoît Perusset	19 voix
Monsieur Romain Schmid	19 voix
Monsieur Florian Musy	19 voix
Monsieur Louis Molnar	18 voix

Obtiennent des voix :

Monsieur Thomas Gratini	14 voix
Madame Esther Rehacek	12 voix
Monsieur Aurèle Spertini	12 voix

Le Président demande si d'autres personnes sont intéressées pour passer le deuxième tour pour les postes de suppléants. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Thomas Gratini est élu suppléant et un tirage au sort est fait entre Madame Esther Rehacek et Monsieur Aurèle Spertini. Madame Esther Rehacek est tirée au sort et sera donc la deuxième suppléante.

13. Renouvellement du Bureau du Conseil pour 2017-2018

Monsieur le Président rappelle l'article 12 du règlement.

Il passe ensuite aux élections :

a) Election du Président

Monsieur Marc Von Ow propose Monsieur Armin Von Ow au nom de l'Alliance. Il n'y a pas d'autre proposition donc Monsieur Armin Von Ow est élu tacitement.

b) Election du 1^{er} vice-président

Monsieur Eric Deriaz propose Monsieur Claude Deriaz pour le groupe des indépendants. Il n'y a pas d'autre proposition donc Monsieur Claude Deriaz est élu tacitement.

c) Election de la 2^{ème} vice-présidente

Madame Marie Poncet-Schmid présente Madame Ariane Vittet pour le groupe Démocrates. Il n'y a pas d'autre proposition donc Madame Ariane Vittet est élue tacitement.

d) Election de deux scrutateurs

Madame Ariane Vittet propose Annette Donnier pour le groupe Démocrates.
Monsieur Eric Deriaz propose Jimmy Cuérel pour le groupe Indépendants.
Il n'y a pas d'autre proposition donc ils sont élus tacitement.

e) Election de deux scrutateurs-suppléants

Madame Ariane Vittet présente Andréa Merz-Gratini pour le groupe Démocrates.

Monsieur Marc Von Ow présente Monsieur Thierry Guignard pour l'Alliance.
Il n'y a pas d'autre proposition donc ils sont élus tacitement.

14. Appel de sortie et encaissement des amendes

Monsieur Luc Pillevuit annonce que le prochain conseil aura lieu le lundi 2 octobre 2017.

Il demande à Monsieur Olivier Deriaz de bien vouloir communiquer ses coordonnées pour les jetons de présence.

Monsieur Pillevuit remercie le Conseil pour leur collaboration pendant cette année ainsi que l'équipe du Bureau pour leur travail. Il a eu du plaisir à collaborer avec tous. De par plusieurs invitations, cette année a également été très intéressante et plaisante. Il remercie également Myriam Deriaz pour son travail et ses débuts. Elle a été très attentive et appliquée à sa tâche. Il remercie également Françoise Monnier pour son aide auprès de Myriam Deriaz et Patricia Chambettaz qui a été présente lorsque Myriam ne pouvait pas se libérer. Il remet une attention à Patricia et transmettra ultérieurement la même chose à Myriam Deriaz.

Monsieur Armin Von Ow prend la parole et remercie pour la confiance témoignée pour la prochaine année et espère qu'elle sera aussi constructive et sympathique. Il espère notamment qu'il y aura quelques séances supplémentaires par rapport à cette année.

Patricia Chambettaz procède à l'appel de sortie. 33 conseillères et conseillers sont présents et 10 absents. Elle procède également à l'encaissement des amendes.

Monsieur le Président Luc Pillevuit lève la séance à 21h05.

15. Repas au Chalet de Grange-Neuve.

Le Président :

La Secrétaire :

Luc Pillevuit

Myriam Deriaz